



regulariser une quote part entre les heritiers

Par **titinose**, le **21/10/2020** à **01:27**

Bonjour j ai hérité un bien dans un partage de mes parents j ai fait une procuration avec mon notaire pour l acceptation de mon bien 3 ans avant le décès de mes parents .aujourd'hui est ce que mon bien est toujours viable car nous sommes 8 héritiers et les autres n ont rien fait pour accepter leurs biens .ainsi c est moi qui paye la totalité des taxes foncières car les autres sont en indivisions et ce partage n a pas été vraiment accepté par mes frères et soeurs. Que dois je faire pour que je récupère mon bien et payer juste ma taxe foncière?

Par **youris**, le **21/10/2020** à **09:46**

bonjour,

je suppose que vous avez un notaire pour régler cette succession, notaire qui a une obligation de conseils et d'information.

il appartient aux héritiers, et non au notaire, de sommer les héritiers taisants de prendre partie.

voir ce lien :

<https://www.heritage-succession.com/article-succession-bloquee-pensez-a-la-sommation-d-opter.html>

salutations